



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Direction générale des services

DÉCISION DU MAIRE n°DEC2022-136

LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 rendue exécutoire le 13 juillet 2020 donnant délégation de compétences au Maire,

VU la décision du Maire n°DEC2021-107 du 29 juillet 2021, portant décision de signature du marché global de performance pour la reconstruction-extension de l'Ecole Jean-Giono avec création et aménagement d'un accueil de loisirs,

VU la décision du 6 septembre 2022 du Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) d'abonder le Fonds national d'action sociale de 87 millions d'euros, en vue, notamment, de soutenir 500 projets d'investissement pour rénover ou développer de nouveaux accueils de loisirs,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de mobiliser cette opportunité, en sollicitant la subvention la plus élevée possible pour la création et l'aménagement de l'accueil de loisirs Jean-Giono, intégré au marché global de performance relatif à la reconstruction-extension de l'Ecole Jean-Giono,

Article 1 : DÉCIDE de répondre à l'appel à projets de la Caisse d'allocations familiales, relatif au soutien des projets d'investissement dans le cadre du dispositif Plan Mercredi, visant à soutenir le développement de l'offre des accueils de loisirs,

Article 2 : SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour cofinancer la construction et l'aménagement de l'accueil de loisirs Jean-Giono.

La présente décision sera communiquée au plus prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L 2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 29 septembre 2022.



Eddie AÏT

Maire

Publiée le : **06 OCT. 2022**